



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024-014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire,

**Étaient absents excusés :**

RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile  
BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland

**Secrétaire de séance :** LAMBOROT Cécile

**Secrétaire de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en  
exercice : 13

Nombre de membres  
présents : 11

Nbre de suffrages exprimés : 13

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de convocation :  
16/01/2024

### **OBJET : DELIBERATION**

Relative à la fixation de la redevance de l'occupation du domaine public pour un camion de tournée de boucherie

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la SARL Maison DURY, de Belmont de la Loire, qui se propose de venir les jeudis de 16h00 à 18 h00 toutes les semaines dans le village. Son activité est boucherie charollaise, charcuterie, plats à emporter.

Comme cela avait été décidé pour le camion Pizza, le conseil doit fixer un droit de place pour cette activité régulière (rappel du tarif pour le bus Pizza = 5 €/semaine).

Le conseil décide à l'unanimité la gratuité de l'emplacement pour ce camion de tournée étant donné qu'il n'y a pas de branchement au réseau électrique.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 22 janvier 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

